

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MADELEINE DE LA RIVIÈRE-MADELEINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine tenue le 7 mai 2018 à 19h00 à la salle du Conseil, au 104, route Principale à Madeleine Centre.

Sont présents : Monsieur Joël Côté, maire
Madame Sylvie Langlois, conseillère
Madame Noëlla Daraïche, conseillère
Monsieur Albini Fournier, conseiller
Monsieur Jean-Marc DesRoches, conseiller
Monsieur Marion Boucher, conseiller
Monsieur Jean-François Synnett, Conseiller

Est aussi présent : Vital Côté, directeur général et secrétaire-trésorier

Est absent :

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après avoir constaté le quorum de cette séance, le maire M. Joël Côté ouvre la séance.

2018-05-229

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1) Ouverture de la séance et constatation du quorum
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour®
- 3) Adoption des procès-verbaux du 3, 16 et 23 avril 2018®
- 4) Acceptation des déboursés d'avril 2018 « 26 249.55 \$ »®
- 5) Acceptation des comptes à payer « 5105.57 \$ »®
- 6) Refinancement prêt échéant le 27 août 2018®
- 7) TECQ 2014-2018®
- 8) Avis de motion règlement relatif au traitement des élus @
- 9) Présentation du règlement 203
- 10) Programme d'aide au réseau routier local®
- 11) Résolution Histoire et patrimoine®
- 12) Mandat d'ingénierie route du Phare®
- 13) Excédent de fonctionnements réservé pour l'eau potable®
- 14) Adoption code d'éthique et déontologie des élus®
- 15) Dépôt des résultats financiers au 31/12/2017
- 16) Suivi du maire et des conseillers
- 17) Correspondance;
- 18) Varia;
- 19) Période de questions;
- 20) Levée de la séance; ®

2018-05-230

Adoption des procès-verbaux du 3,16 et 23 avril 2018

Il est proposé par Jean-François Synnett et résolu à l'unanimité de conseillers présents que le procès-verbal du 3,16 et 23 mai 2018 soit adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

2018-05-231

Acceptation des déboursés d'avril 2018

Il est proposé par Marion Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
Que les déboursés d'avril 2018 soit adopté tel que présenté.

2018-05-232

Acceptation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 7 mai 2018; en conséquence, après discussion, il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu à l'unanimité des conseillers présents; QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 26 249.55 \$ et que la secrétaire-trésorière procède à l'émission des chèques

2018-05-233

Refinancement prêt échéant le 27-08-2018

Considérant que la municipalité doit procéder à un refinancement de 1 427 000 \$ de son règlement d'emprunt #157, échéant en août 2018;

Considérant que ce règlement d'emprunt dispose d'un solde disponible non réservé de 93 168 \$, tel qu'indiqué aux états financiers;

Il est proposé par Sylvie Langlois et résolu, à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité affecte ce solde disponible de 93 000 \$ en remboursant par anticipation une partie du capital, et de procéder au refinancement pour la somme de 1 334 000 \$.

Et que la municipalité affecte le résidu de 168.00 \$ du solde disponible du règlement d'emprunt no 157, aux activités de fonctionnement pour le service de la dette, pour l'année 2018.

2018-05-234

TECQ 2014-2018

Considérant que :

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Marion Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre prochain.

2018-05-235

Avis de motion règlement relatif au traitement des élus

Le conseiller Albini Fournier donne avis de motion qu'à une séance ordinaire du Conseil, le règlement 203 modifiant le règlement 170 sur le traitement des élus de la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine sera adopté;

Présentation du règlement 203

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE le conseil désire adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de l'assemblée du 7 mai 2018

Attendu qu'un avis public a été donné le 7 mai 2018;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement fixe une rémunération de base pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2018 et les exercices financiers suivants.

Article 3

La rémunération de base annuelle du maire pour 2018 est fixée à 5 946.60 \$ conforme la loi sur le traitement des élus municipaux article 24.4 et publié dans la Gazette officielle du Québec chaque année. En cas d'absence prolongée du maire (plus de 30 jours), le maire suppléant peut recevoir cette rémunération et l'allocation de dépenses stipulée à l'article 5.

Article 4

La rémunération de base annuelle des conseillers municipaux est fixée à 1981.68 \$ conforme à la loi sur le traitement des élus municipaux article 24.4 et publié dans la Gazette officielle du Québec chaque année.

Article 5

En plus de toute rémunération ci-haut fixée, chaque élu a droit à une allocation de dépense d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération.

Article 6

En plus de la rémunération prévue aux articles 4 et 5, ajout d'un montant forfaitaire de 25 \$ par présence aux réunions extraordinaires dûment convoqué par le directeur général.

Article 7

Le présent règlement a effet à compter du 1er janvier 2018

Article 7

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.
Lecture faite

2018-05-236

Programme d'aide au réseau routier local

ATTENDU QUE Le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 8 010,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

ATTENDU QUE Les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE La présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU' Un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité que la Municipalité Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine informe le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2018-05-237

Résolution histoire et patrimoine

Considérant que l'histoire des trois petits villages de notre municipalité possède un riche historique.

Considérant dans le passé, l'initiative de quelques organismes du milieu affichant le désir de présenter cette histoire (Association touristique, Comité de développement).

Considérant que l'histoire est censée être élaborée à partir de sources plutôt que guidées par la spéculation ou l'idéologie.

Considérant que la municipalité est dans une fenêtre favorable à l'encadrement de l'affichage.

Considérant la deuxième position de la municipalité dans le répertoire des municipalités les plus dévitalisées au Québec.

Considérant que la municipalité veut intervenir directement dans un axe de développement touristique et économique de son milieu.

Considérant la présentation de l'histoire de nos petits hameaux comme un élément de rétention touristique.

Considérant le résultat des états financiers 2017 favorables à la participation municipale à ce type de développement.

Il est proposé par Noëlla Daraiche et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité reconnaisse l'importance de son histoire et de son patrimoine.

Que la municipalité forme un comité de travail. Que ce comité de travail élabore un plan d'action qui mettra en valeur notre histoire et notre patrimoine.

Que la municipalité adopte une politique d'encadrement de l'affichage sur son territoire.

Que la municipalité règlemente la présentation de l'histoire sur son territoire.

2018-05-238

Mandat d'ingénierie rue du Phare

Considérant que la municipalité a terminé ses interventions sur les priorités un, deux et trois du TECQ;

Considérant que la municipalité dispose d'un montant d'environ 350 000 \$ pour la priorité quatre, soit la voirie locale;

Considérant que la rue du Phare est jugée prioritaire au niveau du développement touristique, par son achalandage;

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité mandate la firme Norda-Stelo, pour lui produire plans et devis, aux fins d'appel d'offres, afin de remettre à niveau la rue du Phare.

2018-05-239

Excédent de fonctionnement réservé pour l'eau potable

Considérant que dans les années précédentes la municipalité a imposé les contribuables pour environ 4 000 \$ par an, dans le but de créer une réserve pour les coûts d'entretien futur du réseau d'eau potable;

Considérant que la somme de 4 000 \$ par an depuis 5 ans, est toujours disponible dans l'excédent de fonctionnement accumulé (surplus);

Considérant qu'aucune résolution n'a été adoptée à cet effet;

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité transfère la somme de 20 000 \$ de l'excédent accumulé à un excédent de fonctionnement réservé, au bénéfice du secteur d'eau potable et que soit réservée la somme de 4000 \$ par année pour le fonds réservé pour l'eau potable, à la condition de la disponibilité financière.

2018-05-240

Adoption code d'éthique et déontologie des élus

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement numéro 189 sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en date du 20 février 2014;

CONSIDÉRANT que toute municipalité se doit d'adopter un code d'éthique et de déontologie révisée qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification (article 13 Loi sur l'éthique) applicable aux membres du conseil;

Il est proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine adopte le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux révisé qui remplace celui en vigueur sans modification, et ce en date du 7 mai 2018;

Résolu à l'unanimité des conseillers présents.

2018-04-241

Dépôt des résultats financiers au 31/12/2017

Chaque élu a reçu un exemplaire du rapport financier au 31 décembre 2017 et du rapport aux responsables de la gouvernance – communication de la stratégie et des résultats des travaux d'audit pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

Monsieur le maire informe que le rapport financier montre un excédent de fonctionnement de l'exercice au montant 95 704 \$. L'excédent accumulé s'établit à 247 190 \$;

En conséquence, après discussion, il est proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le rapport financier de la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 soit adopté tel que préparé par Raymond Chabot Grant Thornton.

Suivi du Maire et des conseillers

Le Maire et les conseillers font le compte rendu de leur dossier respectif

Correspondance

Monsieur le maire fait lecture des diverses correspondances

Varia

2018-05-242

Remorque pour sauvetage

Considérant que la municipalité se voit offrir gratuitement pour son service incendie, une remorque utilitaire, afin d'y mettre un VTT ou une motoneige pour le sauvetage;

Il est proposé par Marion Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité mandate l'inspecteur municipal André Huet à signer tous les documents y afférents, incluant l'immatriculation au bureau de la SAAQ.

Période de questions

Monsieur le Maire répond aux questions des gens présents à la séance

Levée de l'assemblée

2018-05-243

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches que l'assemblée soit levée, il est 20 h 14.

Je, Joël Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Joël Côté maire

Vital Côté directeur général